

Le conjoint divorcé veut conserver le bien commun immobilier

Par dm62, le 31/03/2016 à 20:40

Bonjour maitre,

l'objet de ma demarche est la suivante: une procédure de divorce étant en cours, madame et moi avons en commun un bien immobilier. Or madame pour des raisons sentimentales d'une part et le fait qu'étant retraitée avec une petite pension d'autre part, souhaite conserver le logement mais n'a pas les moyens de faire un emprunt bancaire afin de rembourser ma part. Existe t'il une procédure notariale qui consisterait à faire une avance de fonds par le notaire avec échelonnement de la dette à rembourser par madame ? merci de votre aide

Par youris, le 01/04/2016 à 10:58

bonjour,

vous vendez votre part à madame et vous lui faites signer une reconnaissance de dettes avec le risque d'attendre longtemps le paiement total de votre part.

un notaire n'est pas une banque, il ne fait pas d'avance de fonds.

si madame n'a pas les moyens de payer votre part, il vaut mieux envisager la vente. salutations